



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, le Conseil Municipal de Chavaroux, convoqué le 27/03/2025 en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BELDA José.

Présents : José BELDA, Philippe SCHAAL, Cécile MERROUCHE, Isabelle RAYMOND, Sylvette VOISSIERE, Noël MESTRE, Pierre Henri MESTRE; Christine MERCIER

Absente excusée : Christelle REVIRON donne pouvoir à Cécile MERROUCHE

Absents : Franck SABATIER, Franck PAPARIC

Secrétaire de séance : Isabelle RAYMOND

La séance débute à 20h00

1° Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2024 du budget principal

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2024 de la commune qu'il a dressé en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales. Il présente, également, le budget primitif ainsi que les décisions modificatives et diverses pièces justificatives à l'appui des recettes et dépenses de l'exercice 2024.

Il rappelle ensuite qu'en vertu de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil doit statuer sur le Compte Administratif hors la présence du Maire.

Il indique au Conseil Municipal qu'il lui appartient maintenant de désigner un Président de séance pour conduire la délibération et le vote sur le Compte Administratif. Il propose que Mme Sylvette VOISSIERE, doyenne d'âge du Conseil Municipal, assure la présidence de l'Assemblée ; le Maire quitte la salle des délibérations.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Sylvette VOISSIERE, aux fins de présider la séance en ce qui concerne le vote du Compte Administratif.

Il présente au Conseil Municipal, en qualité de Président de séance, les documents établis par le Maire.

Section de fonctionnement

A la clôture de l'exercice 2024 le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat positif de 71 083.34€, se décomposant comme suit :

- **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNEE 2024**

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 292 570.31€

Elles se répartissent comme suit :

011 - Charges à caractère général	86 461.52 €
012 - Charges de personnel	99 725.17 €
014 - Atténuation de produits	15 073.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	72 650.08 €
66 - Charges financières	12 109.54 €

67 – Dotations aux amortissements	0,00 €
68 – Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00 €
022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	0,00 €
042 - Opérations d'ordre	6 551,00 €
TOTAL	292 570.31 €

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNEE 2024

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 363 499.02€ + 154.63€ de report de fonctionnement (002) soit 363 653.65€.

Elles se répartissent comme suit :

013 - Atténuation de charges	40 551.25 €
70 - Produits de services - ventes	6 507.79 €
73 - Impôts et taxes	53 281.27 €
731 – Fiscalité locale	172 462.00 €
74 - Dotations, subventions, participations	53 766.98 €
75 - Autres produits de gestion courante	36 928.38 €
76 - Produits financiers	1.35 €
77 - Produits exceptionnels	0.00 €
78 – Reprise sur provisions	0,00 €
002 - Excédent reporté de 2023	154.63 €
TOTAL	363 653.65 €

NB : Le chapitre 74 concerne essentiellement les dotations de l'Etat

Section d'investissement

A la clôture de l'exercice 2024, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat positif de 68 147.85€.

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT PRINCIPALES - ANNEE 2024

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 139 389.42€ + 25 003.54€ de RAR (restes à réaliser)

Les principaux investissements de l'année 2024 ont été les suivants :

- ✓ Etude thermique pour le logement du 7 bis rue des Ecoles : 1 392.00€
- ✓ Rénovation thermique Appartement 7 bis rue des Ecoles : 34 997.66€
- ✓ Ravalement façades local des associations et Immeuble rue des Ecoles : 39 498.80€
- ✓ Mise en place compteur d'eau Appartement 7bis rue des Ecoles : 1 969.81€
- ✓ Branchement réseau eau potable Appartement 7 bis rue des Ecoles : 2 319.59€
- ✓ Suite aménagement BT éclairage public RD n°51 : 28 880.70€
- ✓ Acquisition logiciel cimetière : 603.60€
- ✓ Compresseur : 495.32€
- ✓ Scie circulaire : 598.80€

- ✓ Radar pédagogique : 2 532.78€
- ✓ Restauration registres état-civil : 2 481.60€
- ✓ Manges-debout : 3 109.52€
- ✓ Cuve récupération des eaux de pluie : 4 268.80€

- **RECETTES D'INVESTISSEMENT – ANNEE 2024**

Les recettes d'investissement se sont élevées à 125 916.77€ + 81 620.50€ de report en section d'investissement (001) soit 207 537.27€ + 46 886.00€ de RAR.

Les recettes se décomposent comme suit :

13 - Subventions	5 884.40€
10 - Dotations, versement FCTVA	113 481.37€
040 - Opérations d'ordre	6 551.00€
041 – Opérations patrimoniales	0.00€
001 - Excédent reporté de 2023	81 620.50€
TOTAL	207 537.27 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2024 du budget principal.

2° Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe SPIC 2024

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles qui doivent être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune de Chavaroux.

Section d'exploitation

A la clôture de l'exercice de 2024, le compte administratif du budget annexe fait apparaître un résultat positif de 2 539.83€ se décomposant comme suit :

- **DEPENSES D'EXPLOITATION PAR CHAPITRE – ANNEE 2024**

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 979.37€

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRES	CA 2024
011 — Charges à caractère générale	0.00€
012— Charges de Personnel	0.00€
65 - Autres charges de gestion courante	43.37€
66 —Charges financières	0.00€
67 — Charges exceptionnelles	0.00€
023— Virement à l'investissement	0.00€
042 — Opérations d'ordre	936.00€
TOTAL	979.37€

- **RECETTES D'EXPLOITATION PAR CHAPITRE – ANNEE 2024**

Les recettes d'exploitation se sont élevées à 2 011.99€
Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRES	CA 2024
013 — Atténuations de charges	0.00€
70 — Produits des services	1 364.99€
73 — Impôts et taxes	0.00€
74 — Dotations et participations	0.00€
75 — Autres produits de gestion courante	0.00€
76 — Produits financiers	0.00€
77— Produits exceptionnels	0€
78— Reprises sur provisions	0€
042 — Opérations d'ordre	647€
002— Résultat antérieur	0.00€
TOTAL	2 011.99€

Section d'investissement

A la clôture de l'exercice de 2024, le compte administratif du budget annexe fait apparaître un résultat négatif de 2 349.23€.

- **DEPENSES D'INVESTISSEMENT – ANNEE 2024**

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 18 377.00€

- **RECETTES D'INVESTISSEMENT – ANNEE 2024**

Les recettes d'investissement se sont élevées à 16 027.77€ (5 936.00€ de recette sur le budget 2024 + 10 091.77€ de report de 2023)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2024 du budget annexe SPIC.

3° Vote de l'Affectation du résultat du budget principal

Il est proposé d'affecter 70 000 € en section d'investissement au budget principal.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette affectation.

4° Délibération pour le montant des subventions attribuées aux associations

Une délibération doit être prise pour le montant de l'attribution des subventions aux associations.

Il est proposé :

- Comice Agricole 100.00€
- Anciens combattants 200.00 €
- Société de chasse 200.00 €
- Chav'Anime 480.00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers 150.00 €

Vote à l'unanimité du montant des subventions aux associations.

5° Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Les taux restent inchangés, le Conseil décide de ne pas augmenter la part communale pour les différentes taxes.

Taux Taxe foncière sur les propriétés Bâties : 34.47 %

Taux Taxe foncière sur les propriétés Non Bâties : 97.43 %

Taux Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux meublés non affectés à la résidence principale : 10.37%

Le Conseil vote à l'unanimité le montant des taux des impôts directs pour 2025.

6° Vote du budget principal et du budget SPIC 2025

BUDGET PRINCIPAL 2025

		<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>	Crédits votés	357 436.00 €	356 352.66 €
	Report résultat fonctionnement		1083.34 €
	<i>Total fonctionnement</i>	357 436.00 €	357 436.00 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	Crédits votés	398 929.74 €	328 929.74 €
	Report excédent fonctionnement		70 000 €
	<i>Total investissement</i>	398 929 .74 €	398 929.74€

Mr le Maire et le Conseil Municipal vote le budget principal à l'unanimité

Détails du budget de fonctionnement 2025

- DEPENSES

Charges à caractère général	106 200.00
Charges de personnel	120 500.00
Atténuation de produits	19 000.00
Autres charges de gestion courante	88 236.00
Charges financières	14 500.00
Opérations d'ordre	9 000.00
TOTAL	357 436.00

- RECETTES

Atténuation des charges	40 000.00
Produits des services	5 300.00
Impôts et taxes	47 350.66
Fiscalité locale	174 400.00
Dotations et participations	49 300.00
Autres produits de gestion courante	40 002.00
Résultat antérieur	1 083.34
TOTAL	357 436.00

Les principaux projets d'investissements 2025

- ✓ Etude thermique et Rénovation énergétique de la maison située 14 rue des Ecoles
- ✓ Réalisation de l'enrobé rue de la Mairie (coté City Stade) et Impasse de la Mairie
- ✓ Remplacement du véhicule et de la remorque (en remplacement du vol)
- ✓ Remplacement des câbles de l'éclairage public suite au vol 2024
- ✓ Installation de la cuve de récupération des eaux de pluie
- ✓ Désamiantage et Démolition du bâtiment situé Rue du Pré Gaspard

Le Conseil Municipal approuve et vote les budgets 2025 à l'unanimité

BUDGET ANNEXE SPIC 2025

La section d'exploitation s'équilibre en recette et dépenses à 2 484.60€

La section d'investissement s'équilibre en recette et dépenses à 3 442.25€

7° Subvention « Amendes de police » - aménagement de sécurité

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'investir dans des aménagements spécifiques au sol afin de réduire la vitesse aux 3 entrées du bourg sur les RD 51 et RD 84 (route de Chappes, route de Lignat et route des Martres d'Artière).

L'aménagement prévu, à chaque entrée, est :

- Un rétrécissement de chaussée avec, sur chaque rive, une bande de résine gravillonnée
- Le marquage au sol d'un logo « 50 » thermocollé

Le coût de ces travaux est financé à 50% par la subvention « amendes de police ».

L'estimatif de ces travaux est fixé à 7 950.00 € HT soit une subvention de 3 975.00€.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la demande de subvention « Amende de police ».

8° Décision du Conseil Municipal sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15.

M. le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 1^{er} au 31 mars 2025 selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition d'un dossier de consultation et d'un recueil de propositions aux heures d'ouverture de la mairie ;
- Relais des informations concernant la concertation sur le site de la CA Riom Limagne et Volcans.

Le bilan de la concertation fait état de :

Le dossier de consultation et les cartographies des ZAER ont été mis à disposition du public en mairie du 1^{er} au 31 mars 2025. Sur cette période 0 personne ont pris connaissance du dossier en mairie. Finalement, 0 observation ont été recueillies dans le recueil de propositions accompagnant le dossier.

Les zones proposées sont les suivantes :

Filière d'énergie	Nombre de ZAER	Description
Bois-énergie	0	X
Réseau de chaleur	0	X
Géothermie	1	Intégralité de la commune
Solaire photovoltaïque et thermique - toiture	1	Intégralité de la commune
Photovoltaïque - ombrière	0	X
Photovoltaïque - sol	0	X
Eolien	0	X
Hydroélectricité	0	X
Méthanisation	0	X

M. le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

9° Comptes rendus des syndicats et commissions

- **Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont Ferrand (SIAREC) :**
 - Présentation et Vote du Compte administratif 2024 et du budget 2025
- **Syndicat Basse Limagne (SBL) :**
 - Présentation et Vote du compte administratif 2024 et du budget 2025
- **Commission Environnement RLV :**

Les points suivants ont été abordés

- Accord territorial Morge Buron Merlaude
- Réseau de chaleur à Riom
- Espace Naturel sensible de Mirabel
- Lutte contre le frelon asiatique (les communes de RLV vont être équipées de pièges)
- **Site Internet de la commune :**
 - Une réunion a été organisée avec le service de l'ADIT (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale) WEB 63, le projet suit son cours

Qualité de vie

Il est rappelé une nouvelle fois que les riverains ont l'obligation de tailler leurs haies, arbres qui empiètent sur le domaine public. On retrouve notamment cette situation place de l'Eglise et la rue piétonne entre la place des Erables et la rue sous les Vignes. Sans suites des courriers seront envoyés aux propriétaires.

Rappel pour ce début de période printanière

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Manifestations à venir :

Brocante le 27 avril 2025 à partir de 7h00

La séance est levée à 22h00

Prochain Conseil Municipal le 24 avril 2025